

# LA FUSION

MIÈGE - VENTHÔNE - VEYRAS

## Pour être prêts en janvier 2021

A six mois de l'entrée en fonction de la nouvelle commune de Noble-Contrée, les travaux préparatoires battent leur plein. Des travaux qui, soulignons-le, ont débuté au lendemain de la votation populaire en faveur de la fusion en 2018.

Le comité de pilotage se réunit fréquemment. Si la pandémie n'a pas simplifié les choses, elle n'a en rien freiné la motivation et l'enthousiasme ambiants, ce d'autant plus que la tâche est vaste et complexe : inventorier l'existant, examiner les fonctionnements propres à chaque commune, se poser les bonnes questions et y apporter les réponses adéquates. Concrètement, il s'agit d'imaginer les futurs locaux, d'assurer le changement informatique, de mettre sur pied de nouvelles entités, d'organiser le fonctionnement des services, d'harmoniser les règlements ou encore d'organiser les élections communales de l'automne prochain. Sans oublier la gestion des ressources humaines en cette période de transition.

L'objectif final est bien évidemment de permettre à la nouvelle commune de Noble-Contrée d'être opérationnelle dès son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour cela, des décisions ont été prises par le comité de pilotage, d'autres seront soumises au futur Exécutif ainsi qu'aux citoyennes et citoyens.

Cette édition du magazine de la fusion dresse un état des lieux des travaux en cours, présente les principales étapes franchies et à venir. Vous ferez connaissance avec les responsables de la future commune qui ont désormais été nommés et qui se réjouissent de mettre leurs compétences au service des habitantes et habitants de nos trois villages. D'ailleurs au cours de votre lecture, vous constaterez que le souci de servir au mieux les citoyennes et les citoyens est permanent.

En ce début d'été, malgré la situation particulière que nous vivons, nous vous invitons à profiter, à (re)découvrir et à savourer les richesses de notre belle région. Et surtout, nous vous souhaitons de rester en santé.

Les présidents

Jean-Claude Vocat, Grégoire Clavier, Stéphane Ganzer

# Du retard pour le regroupement des services

**Le projet de localisation des bureaux de la nouvelle commune sur un même site, à Veyras, a dû être retardé. Un guichet unique sera toutefois opérationnel au début 2021, afin de servir au mieux la population.**

Tel que stipulé dans le contrat de fusion, les conseils municipaux des trois communes souhaitent opérer un regroupement progressif des services administratifs et techniques. L'objectif visé est une optimisation des synergies qui aurait dû être effective dès le début 2021.

Or ce regroupement de l'ensemble des services, prévu à Veyras dans les locaux actuellement occupés par l'enseigne Volg (propriétés de Cremo SA), subit un report, lui-même dû au retard de la construction du nouveau centre commercial Noble-Contrée. En effet, en raison d'une procédure pendante auprès du Tribunal cantonal en lien avec un changement d'affectation de zone, l'édification du bâtiment n'a pas encore pu démarrer.

Dès le déplacement des commerces sur le plat de Veyras en bordure de la route cantonale, le déménagement et la centralisation des différents services de l'administration communale pourront être organisés.



## Ouverture d'un guichet unique à Veyras

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les citoyens de la commune de Noble-Contrée bénéficieront d'un panel de prestations identiques à celles actuellement disponibles, délivrées par le biais d'un guichet unique. Celui-ci sera installé dans l'ancienne poste de Veyras, selon des horaires élargis encore à préciser. Un guichet virtuel verra également le jour afin de pouvoir y effectuer ses démarches administratives en ligne. Comme à l'accoutumée, un accent particulier sera mis sur la qualité de l'accueil et des prestations.

## Outils informatiques eux aussi... fusionnés

La commune disposera de nouveaux programmes de gestion informatique pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les travaux préparatoires battent leur plein afin de préparer le paramétrage des applications. La reprise des données (habitants, contributions, créanciers, etc.) des trois communes fait actuellement l'objet de tests afin que leur fusion soit elle aussi effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

# L'organisation de la nouvelle commune



**L'organisation de Noble-Contrée prend forme. Comme défini dans le contrat de fusion, la nouvelle commune sera gérée au niveau décisionnel et stratégique par le conseil municipal, tandis que la gestion opérationnelle sera confiée à trois chefs de service. Ceux-ci sont désormais connus.**

La commune de Noble-Contrée comprendra un conseil municipal de 7 membres élus à l'automne 2020.

Au niveau opérationnel, l'Exécutif sera appuyé par trois personnes clés : un chef du service administratif et RH qui officiera également en qualité de secrétaire municipal, un

chef du service des finances et un chef du service technique en la personne de Fabio Cartini, nommé en septembre 2019 déjà.

Afin de préparer au mieux l'entrée en fonction de la nouvelle commune, les deux autres postes ont été mis au concours au début 2020 et leurs titulaires nommés. Samuel Favre, actuel secrétaire communal de Veyras, sera le chef du service administratif et RH de Noble-Contrée tandis que Grégoire Jilg, actuel secrétaire communal de Venthône, prendra la tête du service des finances.

Vous trouverez dans les pages suivantes un entretien avec les trois chefs de service de la nouvelle commune de Noble-Contrée.

# « Je suis bien conscient de l'ampleur de la tâche »

Depuis le début 2018, Samuel Favre est le secrétaire communal de Veyras. Avant de rejoindre l'administration publique, le Veyrassois était chef de la Division clientèle & marketing de Sierre-Energie SA. Aujourd'hui, un certificat exécutif en management et action publique de l'Université de Lausanne en poche depuis peu, c'est avec enthousiasme qu'il s'apprête à prendre ses nouvelles fonctions.



Samuel Favre

**Samuel Favre, quelles seront vos missions au sein de la nouvelle commune ?**

Il s'agira d'assister le président et les conseillers municipaux dans toutes les tâches relatives à l'organisation générale de l'administration au sens large et dans la gestion des affaires courantes. Cela impliquera notamment d'assurer la coordination entre l'Exécutif et les différents services de l'administration. L'autre grand volet du poste sera de garantir l'application de la politique en matière de gestion des ressources humaines.

**Est-ce là le principal défi qui vous attend ?**

C'est certain. Il s'agira de mettre sur pied la structure RH de Noble-Contrée et cela implique de mieux faire connaissance, au préalable, du personnel des trois communes actuelles. Chacun de nous devra apprendre à travailler ensemble, à partager la même vision pour atteindre un but commun. C'est un formidable défi à relever. Cela signifie aussi que pour la fin de l'année, l'organigramme de Noble-Contrée ait été défini, que chaque poste ait été pourvu d'un cahier des charges et d'un titulaire nouvellement nommé. Je rappelle que si la sécurité de l'emploi est garantie pour tout le personnel des trois communes, nous allons vers davantage de spécialisation. Il s'agira aussi d'intégrer le personnel de la police communale nouvellement créée puis celui des crèches et UAPE. Chaque entité aura une direction propre, mais celle-ci devra appliquer la politique RH communale.

Un deuxième grand défi sera celui de la localisation des futurs locaux communaux, dont la mise sur pied du guichet unique qui servira de lieu d'accueil pour nos habitants.

**Comment envisagez-vous l'entrée en fonction de la nouvelle commune ?**

Avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme, tout en étant bien conscient des responsabilités et de l'ampleur de la tâche. Au début le chantier sera conséquent et tout le monde devra faire preuve de tolérance. Mais le cadre se construira petit à petit et de la meilleure manière qui soit. A terme et dès que les rouages seront huilés, la fusion de nos communes apportera une réelle plus-value à la population.

**Samuel Favre côté cour, c'est qui ?**

Quelqu'un qui aime les contacts humains et s'investir au niveau associatif. J'ai notamment fondé le Tohu-Bohu Festival en 2005, puis l'ai fait grandir. J'ai également initié la création de la crèche-UAPE à Veyras en 2009. A ce moment-là, il a vraiment fallu convaincre le politique de la pertinence d'une telle structure. Je suis d'autant plus heureux d'en observer le développement actuel. Parallèlement au volet associatif, j'ai siégé au conseil communal de Veyras de 2013 à 2018. Durant ce mandat de conseiller, j'ai eu la chance de prendre une part active à la mise en œuvre de la commune fusionnée en qualité de membre dudit comité de pilotage. Une expérience qui me permet aujourd'hui de bien cerner les attentes et besoins des autorités ainsi que ceux de la population.

# « Partir d'une page blanche, c'est passionnant ! »

**Fabio Cartini est le chef du service technique de la commune de Noble-Contrée depuis septembre 2019. Jusqu'à la fin de l'année, sa mission consiste à gérer les projets techniques et les dossiers de construction, tout en participant activement aux travaux préparatoires de mise en œuvre de la nouvelle commune. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sa fonction s'élargira pour englober la responsabilité des constructions et des travaux publics. Il sera aussi le nouveau chargé de sécurité de Noble-Contrée.**

**Fabio Cartini, comment préparez-vous l'entrée en fonction de la nouvelle commune ?**

Je travaille sur plusieurs fronts. D'une part, il s'agit d'harmoniser les pratiques dans les domaines des travaux publics (TP) et de la gestion des eaux. Pour cela, deux responsables ont été nommés, Michaël Epiney et Francis Marty. Avant le semi-confinement, nous nous réunissions régulièrement pour échanger. Par exemple pour le secteur des TP, nous avons créé une structure hiérarchique et de fonctionnement afin de pouvoir intégrer au mieux les 6 collaborateurs concernés. Dans le domaine des eaux, nous mettons tout en place afin de pouvoir gérer l'interconnexion des trois réseaux d'eau et garantir l'approvisionnement.

**Quels sont les autres gros « chantiers » en cours ?**

L'harmonisation des plans de zones bat son plein, tout comme celle des règlements de construction. Un groupe de travail s'attèle en effet à créer le futur règlement de construction et des zones (RCCZ). Un grand travail est encore en cours concernant l'unification des règlements communaux. Dans tous ces dossiers, nous essayons d'avancer au maximum pour pouvoir soumettre ces propositions à la première assemblée primaire de la commune de Noble-Contrée. En parallèle nous travaillons aussi sur l'organisation des déchetteries et du ramassage des ordures.

**Comment vivez-vous tout cela ?**

Me concernant, le plus grand défi sera la gestion des ressources humaines. Mais je vis tout cela avec beaucoup d'enthousiasme. Créer un service, partir d'une page blanche, c'est passionnant ! Comme j'ai déjà travaillé dans un service technique, j'ai la chance d'avoir une bonne vision de ce qui est à faire ou non.

**Justement, parlez-nous un peu de vous et de votre parcours...**

D'un point de vue professionnel, j'ai un CFC de paysagiste et un CFC de dessinateur en génie civil. Je suis également titulaire d'un brevet fédéral en protection incendie. J'ai travaillé 9 ans en qualité de responsable technique de la commune de Randogne. J'ai ensuite rejoint l'Etat du Valais où j'ai en particulier fonctionné comme inspecteur au sein de l'Office cantonal du feu. Après un retour dans le privé, j'ai saisi l'opportunité de travailler pour notre future commune.

**Et côté loisirs ?**

Je jardine car j'aime beaucoup cela. Je fais du VTT, des balades en nature, de la pêche également. Mais je dois dire que la majeure partie de mon temps libre, je le consacre à ma famille.



**Fabio Cartini**

# « Je suis heureux de pouvoir contribuer à la fusion de trois communes homogènes »

**Secrétaire communal de Venthône, Grégoire Jilg prendra la tête du service des finances de Noble-Contrée. Une nomination qui lui permet de contribuer dès à présent à la mise en place des équipes et à l'organisation de la nouvelle commune.**

**M. Jilg, quelles compétences mettez-vous au service de la nouvelle commune ?**

Des compétences en informatique, en gestion, mais aussi l'expérience du fonctionnement des collectivités publiques. A l'issue de mon école de commerce, j'ai suivi une formation en informatique de gestion. J'ai exercé dans ce domaine jusqu'en 2006, avant de devenir secrétaire communal à Mollens jusqu'à la fin 2016. Depuis, je remplis la même fonction, auprès de la commune de Venthône.

**Que ressentez-vous suite à votre récente nomination en tant que chef de service ?**

Je suis heureux de pouvoir contribuer à la fusion de trois communes homogènes. Cela renforce aussi mon attachement à nos villages et, plus largement, à la région de la Noble Contrée.

**En quoi consistera votre fonction au sein de la commune de Noble-Contrée ?**

Je vais assurer la gestion financière de la commune, ce qui englobe bien sûr les finances et les contributions, mais aussi le versement des salaires ou les notifications en lien avec les taxes, notamment des services publics. Les activités du teneur du cadastre seront aussi rattachées au service des finances, de même que la gestion informatique et technique en partenariat avec un prestataire externe.

**Fusionner trois services financiers représente un défi complexe. Par quoi allez-vous commencer ?**

En fait, nous travaillons déjà au niveau informatique à l'établissement de ce qui sera notre outil de travail dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : la constitution d'un registre contenant les adresses de tous les contribuables, habitants ou personnes



**Grégoire Jilg**

ayant un lien avec Noble-Contrée. Il s'agit d'importer les données des trois communes actuelles pour les fusionner. L'autre gros travail en cours est la réalisation du nouveau plan comptable ; nous serons en fait la première commune valaisanne à introduire le plan harmonisé MCH2. Cela nous garantira une vue d'ensemble de la gestion communale que nous n'aurions pas eue si nous avions commencé avec l'ancien modèle pour le changer ensuite un an ou deux plus tard.

**En dehors de votre profession, avez-vous des hobbies particuliers ?**

Je suis membre d'un club de course d'orientation. Je pratique le ski et la randonnée et je fais partie de plusieurs sociétés locales tel le Cercle d'escrime de Sierre. Je suis également conseiller bourgeoisial à Randogne et caissier de la Grande Bourgeoisie de la Noble Contrée.

# Une sécurité de proximité

**Sécurité rime avec proximité. Le comité de pilotage qui œuvre à la mise sur pied de la nouvelle commune l'a bien compris. C'est pourquoi il a pris l'option de doter la commune de Noble-Contrée de ses propres corps de police et de sapeurs-pompiers qui entreront en service au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Entretien avec Christophe Bilgischer, commandant du nouveau CSP de Noble-Contrée, pompier depuis 17 ans, chef du détachement de Veyras depuis 2 ans et membre de l'Etat-Major du Centre de secours incendie (CSI) de Sierre depuis 2012.**

**M. Bilgischer, quelle sera la composition du corps de sapeurs-pompiers de Noble-Contrée ?**

Le CSP de Noble-Contrée comprendra 52 membres dont 41 issus du CSP de Signèse regroupant les pompiers de Miège et de Venthône, et 11 provenant du détachement de Veyras jusqu'ici rattachés au CSI de Sierre. Il s'agit donc de la fusion de deux entités. Par ailleurs, mon remplaçant a été nommé en la personne d'Olivier Amoos.

**Quels sont les premiers défis que vous aurez à relever ?**

Il faudra mettre en place concrètement le CSP, faire en sorte que ses membres se connaissent, autrement dit créer un esprit de corps. Nous devons apprendre à travailler ensemble, notamment en organisant notre fonctionnement en cas d'alarme et d'intervention ou en répertoriant les endroits sensibles dans chaque village.

**Allez-vous collaborer avec les CSI voisins ?**

Oui, effectivement, sachant que la tendance actuelle veut qu'un pompier puisse intervenir ailleurs que dans son propre corps en cas de besoin. Ainsi les pompiers du CSP de Noble-Contrée qui le souhaitent pourront le faire, en fonction de leurs disponibilités bien sûr. De plus, différentes collaborations sont à l'étude, notamment en termes de formation.

**De quel matériel disposera le CSP de Noble-Contrée ?**

Le CSP disposera de trois véhicules d'intervention de 3,5 tonnes, de motopompes, de conduites et d'échelles manuelles. Nous serons donc relativement autonomes. Afin de garantir une intervention rapide, les trois locaux du feu actuels seront conservés. Des véhicules pourront ainsi intervenir rapidement dans chacun des trois villages.

**Vous êtes pompier de milice. Quelles sont vos autres activités ?**

Je suis directeur des Ateliers du Rhône à Chippis. Côté loisirs, je suis chasseur et je pratique le ski en hiver. Mais il est vrai que mon temps libre est bien compté, car mon investissement en tant que pompier de milice est conséquent.



Christophe Bilgischer et Olivier Amoos, commandant et remplaçant du CSP Noble-Contrée

## Police : trois agents sur le terrain

Un chef de poste, un agent de police et un agent de sécurité publique composeront le corps de police de proximité de Noble-Contrée. La nomination du chef de poste interviendra cet automne. Son titulaire aura pour mission de participer à la mise en place de la nouvelle police communale et d'en assurer sa conduite.

## Maison de la sécurité à Venthône

Le commandement des sapeurs-pompiers ainsi que le corps de police et l'Etat-Major de conduite régional (EMCR) seront réunis, en principe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au sein d'une maison de la sécurité installée dans les actuels locaux communaux de Venthône. Le chef de l'EMCR a été nommé: il s'agit de Fabrice Meyer.

# Création d'une nurserie à Venthône

**Afin de pallier l'absence de structure de prise en charge des tout-petits, une nursery sera créée à Venthône. Le comité de pilotage de la fusion a approuvé l'idée qui sera soumise à la population lors d'une prochaine assemblée primaire.**

Accueillir des enfants âgés entre 4 à 18 mois au cœur de Venthône : le projet cumule les avantages. Fédérateur pour les citoyens de la nouvelle commune, il répond de plus à une réelle demande de la population. S'y ajoute l'atout qu'il représente en lien avec la revitalisation du vieux village de Venthône à l'étude depuis plusieurs années. Ouverte prioritairement aux habitants de Noble-Contrée, l'infrastructure pourrait aussi accueillir des enfants des communes voisines.

La nursery prendra ses quartiers dans un nouveau bâtiment spécifiquement conçu pour permettre l'accueil des plus jeunes, construit sur l'emplacement occupé par l'ancien magasin du village. Une localisation idéale dans une zone à vitesse limitée située à proximité d'un espace vert. Ce projet requestionne également la problématique de la circulation et du stationnement au centre de Venthône. A ce stade, quatre places de dépose sont d'ores et déjà garanties, avec la perspective d'en créer trois supplémentaires. Des places qui seront à la disposition de la population les fins de journées et les week-ends.

A ce jour, les préparatifs en sont au stade du pré-projet. Celui-ci bénéficie déjà d'un préavis favorable des instances cantonales. Il appartient désormais à la population de donner son feu vert lors d'une prochaine assemblée primaire.



---

## Regroupement des crèches-UAPE sous une direction commune

Les crèches-UAPE existantes dans nos 3 villages seront regroupées au niveau de leur gestion administrative et passeront en main communale, dès fin juin 2021. Un/e directeur/trice sera engagée pour gérer cette nouvelle structure d'accueil. Les actuels collaboratrices et collaborateurs deviendront des employés de Noble-Contrée, bénéficiant ainsi des mêmes conditions (salaires, vacances, règlements, etc..) que les autres employés communaux.

---

## Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Changement en vue du côté de l'APEA. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'entente entre toutes les parties, cette Autorité sera transférée au Centre médico-social de Sierre et région.

---

## Une commune en santé

Le label commune en santé permet aux communes de développer et pérenniser des mesures de promotion de la santé. Soutien au sport, à la mobilité douce, prévention des maladies et des accidents figurent à l'inventaire des critères permettant l'obtention de ce label, qui contribue au bien-être de toutes les générations.

Les mesures actuelles et les pratiques en cours dans nos villages de même que les projets en voie de réalisation devraient permettre à la commune de Noble-Contrée l'obtention de ce label courant 2021.



# Une fiscalité parmi les plus attractives du district de Sierre

---



**Une harmonisation du coefficient d'imposition à 1.1, basée sur la commune la plus avantageuse, entrera en vigueur dès 2021. Les contribuables de Miège et Veyras paieront donc moins d'impôts qu'actuellement. Grâce à cette harmonisation, la commune de Noble-Contrée sera fiscalement l'une des plus attractives du district.**

Les rentrées fiscales enregistreront une baisse modérée correspondant à 6,6% de l'ensemble des revenus de fonctionnement. Cette diminution sera partiellement compensée par l'augmentation des recettes provenant de l'harmonisation des taxes qui, rappelons-le, serait intervenue indépendamment de la fusion. Actuellement, les travaux sur ce sujet avancent à satisfaction : les règlements concernant les taxes communales pour les services publics (eau potable, eaux usées, ordures) seront unifiés au courant 2021, en vue d'atteindre l'autofinancement.

Notre future commune bénéficiera également de l'aide cantonale à la fusion, cette dernière ayant été entérinée par le Grand Conseil en novembre 2019. C'est ainsi un montant de 3,2 millions de francs qui pourra être alloué à la réduction de l'endettement net de Noble-Contrée.

A noter encore que la marge d'autofinancement dont bénéficiera notre nouvelle commune, que très peu d'autres communes de même taille peuvent prétendre avoir, garantira le maintien de la qualité de vie à laquelle les citoyens sont habitués. Son endettement sera limité.

---

## Harmonisation de l'aide aux familles

Les aides aux familles vont être harmonisées sur le modèle le plus avantageux actuellement appliqué au sein des 3 communes, et ce dès 2021. Un montant adapté en fonction de l'âge sera versé pour chaque enfant jusqu'à ses 20 ans. Cette aide s'ajoute aux mesures complémentaires de soutien

à l'achat d'abonnements de ski, d'aide à la naissance (sacs taxés gratuits) et au cadeau de promotion civique. D'autre part, l'entrée en vigueur en août 2019 de la gratuité de l'école a permis d'alléger le porte-monnaie des familles, ces dépenses étant désormais prises en charge par les pouvoirs publics.

# Aménagement du territoire

---

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les territoires communaux de Miège, Venthône et Veyras ne feront plus qu'un. En novembre 2019, dans le cadre des réflexions en matière d'aménagement de ce futur territoire commun, les trois Exécutifs communaux ont déclaré la totalité de leurs zones à bâtir destinées à l'habitat en zone réservée, et ce pour une durée de trois ans.**

Tout est mis en œuvre pour que la révision des plans d'affectation des zones et des nouveaux règlements puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

Pour rappel, à l'intérieur de la zone réservée, rien ne peut être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

Des autorisations de construire exceptionnelles, en dérogation aux zones réservées, peuvent être accordées pour autant qu'elles n'entraient en rien les réflexions menées pour l'établissement des plans et règlements, ni ne péjorent la situation actuelle du mitage du territoire.

L'objectif est de permettre une adaptation et une harmonisation des plans d'affectation de zones ainsi que des règlements communaux des constructions et des zones. Cette démarche, qui bat son plein, doit favoriser un développement cohérent en relation avec l'application des nouvelles bases légales fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire. Mais au final, il s'agit surtout de préserver la qualité du bâti actuel et futur de Noble-Contrée.

## Statu quo pour les déchetteries

Conformément à ce que stipule le contrat de fusion, les déchetteries actuelles seront maintenues lors de l'entrée en fonction de la nouvelle commune. De nécessaires mises aux normes seront toutefois opérées. A Venthône, des aménagements en vue du stockage des déchets verts et du dépôt de déchets électroniques seront notamment opérés. A Miège, il s'agira d'améliorer l'accessibilité au site. Les habitants de Veyras, quant à eux, continueront à utiliser la déchetterie de Sierre.

Si le statu quo demeure, la nouvelle commune reste toutefois ouverte à d'éventuelles collaborations avec les déchetteries de plaine.

## Tourisme : SD, manifestations et subventions maintenues

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune de Noble-Contrée deviendra membre de la Société de développement (SD) de Sierre, comme le sont actuellement les communes de Miège et de Veyras.

Toutefois, chaque village conservera sa SD locale, ses clubs et associations ainsi que ses manifestations. Une réflexion sera conduite dans le courant de la première législature afin d'harmoniser le subventionnement de celles-ci, qui pour l'heure reste donc identique.





## Assemblées primaires reportées après l'été

Les prochaines assemblées primaires des communes de Miège, Venthône et Veyras, initialement prévues le 8 juin 2020, auront lieu après l'été en raison des restrictions imposées par le Covid-19. La date définitive sera communiquée dès que possible aux citoyennes et citoyens. Il s'agira alors principalement d'accepter les comptes communaux 2019.

Les dernières assemblées primaires des trois communes auront lieu le 14 décembre 2020.

## Elections communales

Menacée en raison du Covid-19, la tenue des élections communales a pu être confirmée par le canton.

Si la situation reste stable, les citoyens de Miège, Venthône et Veyras pourront donc élire le conseil communal, le juge et vice-juge de Noble-Contrée le dimanche 18 octobre 2020. La présidence et la vice-présidence seront pourvues le 15 novembre 2020. En cas de ballottage, un second tour pourra avoir lieu le 29 novembre 2020.

## Fête des 3 villages

La fête des 3 villages, initialement prévue le dimanche 6 septembre 2020, est reportée en 2021 compte tenu de la situation actuelle.

## Les prochaines échéances

**18.10.2020**

**Elections communales de la nouvelle commune de Noble-Contrée**

**14.12.2020**

**Dernières assemblées primaires dans les 3 communes de Miège, Venthône et Veyras**

### Impressum

Conception graphique/mise en page : Boomerang Marketing SA, Sierre

Conception/rédaction des textes : agence dialog, Sion

Photos : Lindaphoto.ch / Istock

Impression : Imprimerie Schoechli, Sierre

Ce journal est l'organe d'information officiel des communes de Miège, Venthône et Veyras concernant le projet de fusion. Distribution tous ménages dans les 3 communes.